

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 27

Pouvoirs : 2

Date de convocation :

06/09/2023

Date d'affichage :

15/09/2023

Votants :	29	Pour :	29	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL-BAILLY Hélène ; MOREL Denis ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés ayant donné pouvoir : BUCHOT Jean-Yves ; (représenté par CASSABOIS Yannick) ; CHATOT Patrick (représenté par PROST Philippe).

Objet : PERSONNEL - Modifications de poste au 1<sup>er</sup> octobre 2023 - Service Finances

Rapporteur : PROST Philippe

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Un agent du service des Finances et Comptabilité a réussi l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe ;

Compte tenu des missions exercées par cet agent et des spécificités du poste et conformément aux Lignes Directrices de Gestion de Terre d'Émeraude Communauté, il convient de transformer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet (Catégorie C) en un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (Catégorie C) ;

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,** après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**DE TRANSFORMER,** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, un poste d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C) en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (catégorie C).

**DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres  
présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

